



La branche des vicomtes de Bargème s'éteint en 1811. **Maison de Sabran**

Sabran-Pontevès

La branche des cosg d'Amirat est substituée aux titres de duc de Sabran, pair de France, par ordonnance royale de 1828 et est substituée aux noms et aux titres de Bargème par arrêt de la cour d'Aix, en 1858.



Ecartelé au 1 et 4 de gueules au lion d'argent qui est de Sabran, au 2 et 3, contre-écartelé - aux 1 et 4 de gueules au pont à deux arches d'or, maçonné de sable qui est de Pontevès, - aux 2 et 3 d'or au loup ravissant d'azur, armé et lampassé de gueules qui est d'Agoult.

